Agir maintenant pour renforcer notre souveraineté culturelle face aux enjeux liés aux technologies numériques et aux systèmes d'intelligence artificielle

Actions prioritaires

Artistes : Pinyao Liu and Keon Ju Maverick Lee Titre de l'oeuvre : ReVerie: Sense Photo : Martin Hieslmair

Le colloque international « La culture face aux algorithmes : quel espace pour la souveraineté ? » a réuni à Québec du 22 au 24 octobre 2025 des experts, chercheurs, artistes, membres de Première Nations, ainsi que des décideurs publics et représentants de la société civile québécoise et canadienne. Organisé pour souligner le 20e anniversaire de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO adoptée à Paris le 20 octobre 2005, l'événement a permis de **réexaminer le concept de souveraineté culturelle** – inscrit au cœur des objectifs, principes et engagements énoncés dans la Convention de 2005 – à l'aune des enjeux, des opportunités et des risques induits par les technologies numériques et les systèmes d'intelligence artificielle.

Ces enjeux ont été discutés sous divers angles au cours de **six ateliers thématiques (ou axes de réflexion)** comprenant des présentations et une période de discussion avec le public. À l'issue de chaque atelier, les conférenciers et panélistes ont proposé une courte **liste d'actions prioritaires à déployer à court et moyen termes** pour renforcer notre souveraineté culturelle.

Pour chacun des six axes de réflexion, les actions identifiées sont présentées ci-dessous.

Actions prioritaires à déployer pour renforcer notre souveraineté culturelle

Axe 1 – Souveraineté, politiques culturelles et découvrabilité

- Adopter des cadres législatifs et réglementaires pour assurer la découverte de nos créations, notamment *via* la continuité du système canadien de radiodiffusion fédéral en ligne, et la mise en place d'un nouveau cadre provincial complémentaire.
- Établir, de concert avec les entreprises concernées, un guichet unique pour accéder à toutes les plateformes numériques audio et vidéo afin de faciliter le passage vers ces contenus destinés aux utilisateurs canadiens et québécois et ainsi être mieux outillés pour concurrencer les plateformes américaines.
- Investir dans le développement de publics, notamment en créant un Bureau de la promotion collective avec des comités sectoriels par discipline (ex. musique, audiovisuel), en tissant davantage de liens entre culture et éducation et en assurant une action gouvernementale exemplaire et coordonnée hors ligne.
- Préserver et promouvoir la diversité des expressions culturelles dans les forums internationaux, mais aussi collaborer directement avec les pays souhaitant combattre l'uniformisation culturelle.

Axe 2 – Souveraineté numérique et préoccupations culturelles

- Sensibiliser les décideurs à la dimension culturelle de la souveraineté numérique.
- Intégrer les enjeux de diversité des expressions culturelles à toute forme de régulation relative au numérique.
- Investir dans le développement de l'infrastructure numérique canadienne (ex. des nuages informatiques souverains).
- Moderniser le cadre législatif, en particulier fédéral, en matière de protection des données.
- Prendre en compte les conditions de pratique et les droits des artistes et des professionnels de la culture dans le cadre de toute réflexion sur la préservation de la souveraineté culturelle dans l'environnement numérique.

Axe 3 – Commerce numérique et exemption culturelle

- Continuer de protéger notre souveraineté culturelle dans toute négociation commerciale, incluant celles visant à réviser l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM).
- Engager une réflexion sur la définition des industries culturelles en vue de se préparer à une actualisation de l'exemption culturelle canadienne dès que le contexte l'exigera.
- Identifier les risques liés à la clause de représailles de l'ACEUM et envisager des stratégies pour la retirer ou la neutraliser.
- Favoriser la coopération culturelle non contraignante, par exemple en incorporant des engagements de coopération dans les accords de commerce.

Axe 4 IA générative, régulation et droit d'auteur

- Impliquer des représentants des industries culturelles aux comités consultatifs des gouvernements sur l'IA.
- Appeler le gouvernement du Canada à clarifier sa position sur l'IA et le droit d'auteur, afin de rassurer les artistes sur le fait que la dimension économique n'est pas le seul moteur de son action.
- Exiger des entreprises technologiques le respect de la règle de droit, incluant la *Loi sur le droit d'auteur*, sans y introduire d'exception autorisant la « fouille de texte et de données » (« FTD »).
- Promouvoir le libre marché de licences technologiques.
- Fixer des obligations de transparence relatives à la divulgation d'œuvres utilisées par l'IA et l'étiquetage de contenus substantiellement générés ou modifiés à l'aide de l'IA.

Axe 5 Diversité linguistique des contenus culturels

- Pour garantir le respect de la souveraineté et l'autodétermination des Premières Nations, s'assurer que les outils numériques et les données soient créés par les communautés et leur appartiennent et ce, tout en soutenant la mise à disposition de l'expertise d'alliés afin de leur permettre la réappropriation de leurs savoirs et modes de gouvernance.
- Inclure explicitement le secteur des arts et de la culture francophones dans les investissements fédéraux en intelligence artificielle. Cela implique la mise en place de financements de base, pluriannuels et cohérents pour soutenir la transition numérique et assurer la diversité linguistique dans l'environnement numérique.
- Inciter les organismes réglementaires à renforcer la coordination et coopération intra et interinstitutionnelle, notamment avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et Emploi et Développement social Canada (EDSC), afin d'ouvrir leurs programmes d'innovation et de formation aux organismes culturels. Encourager également ces organismes à investir dans la formation des ressources humaines, la création de postes et expertises spécialisées, ainsi que la définition de compétences numériques de référence pour le secteur culturel et l'établissement d'exigences en la matière.
- Œuvrer à la mise en place de comités techniques et consultatifs, réunissant les différentes parties prenantes (communautés linguistiques, instances gouvernementales et organismes de normalisation), afin de soutenir la normalisation sémantique, l'interopérabilité et la découvrabilité des contenus culturels en langues locales et nationales dans l'environnement numérique.
- Stimuler l'entraide entre communautés linguistiques minoritaires et encourager l'échange de bonnes pratiques visant à promouvoir leurs langues dans l'environnement numérique.

Axe 6 Culture numérique et souveraineté en contexte autochtone

- Agir de manière à respecter les lignes directrices du document « Territoire numérique des Premières Nations du Québec-Labrador », ou encore à faire respecter ces lignes directrices par l'ensemble des acteurs impliqués dans la création et le déploiement d'outils et systèmes d'IA.
- Créer des ressources autochtones pour l'éducation en gestion des droits musicaux.
- Engager une réflexion en vue de créer un système de transmission de droit d'auteur à son interprète dans le contexte d'enregistrement d'œuvre de transmission orale.
- Soutenir la création et, s'il y a lieu, la coordination, de projets et de formations visant à favoriser la constitution de jeux de données et le développement de systèmes d'IA autochtones décentralisés et décolonisés pour assurer une autonomie sur ces données et systèmes, dans le respect du droit à l'auto-détermination et du consentement libre, préalable et éclairé.
- Adapter les structures financières aux besoins des Premières Nations, permettant entre autres de créer des liens et de connecter les expertises entre divers secteurs culturels, en particulier les domaines de la musique et de l'audiovisuel.

Toutes les parties prenantes sont invitées à s'investir dans la réalisation de ces actions selon leurs moyens et compétences.

La Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et le Centre de recherche en droit public (CRDP) s'engagent à faire le suivi de la réalisation de ces actions au cours des **trois prochaines années** et à publier de **manière périodique** un compte rendu à cette fin.

Le colloque « La culture face aux algorithmes : quel espace pour la souveraineté ? » a été co-organisé par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et le Centre de recherche en droit public (CRDP), en partenariat avec la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), Patrimoine canadien, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Commission du droit du Canada (CDC), Les Amis des médias canadiens et l'Observatoire sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (Obvia).

Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles · Université Laval · unesco Chaire · Coalition pour la diversité des expressions culturelles · Law Commission of Canada / Commission du droit du Canada · obvia · Québec · Patrimoine canadien / Canadian Heritage · Centre de recherche en droit public · Les Amis des médias canadiens · Organisation internationale de la francophonie

Auteur.e.s des actions prioritaires

- Guillaume BEAUMIER, professeur adjoint en science politique et études internationales, École nationale d'administration publique (ENAP) Axe 2
- Alexandra BENSAMOUN, professeure de droit, Université Paris-Saclay Axe 4
- Denis BOUCHARD, coordonnateur et professeur du programme Médias et communications numériques, Collège La Cité d'Ottawa et ex-conseiller principal pour le CRTC Axe 5
- Sven BURIDANS, directeur de l'innovation et des partenariats numériques, Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) Axe 5
- Pascal BRUNEAU, gestionnaire, Direction Politique et négociations commerciales, ministère de la Culture et de l'Identité canadiennes Axe 3
- Ariane CHARBONNEAU, directrice générale, Société professionnelle des auteurs, compositeurs du Québec et des artistes entrepreneurs (SPACQ-AE) Axe 1
- Annick CHARETTE, présidente, Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN) Axe 2
- Laurent DUBOIS, directeur général, Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma (SARTEC) Axe 4
- Kanel ENGANDJA NGOULOU, coordonnateur de projet, Direction de la langue française dans la diversité des cultures francophones (DLC), Organisation internationale de la Francophonie (OIF) Axe 1
- Gilbert GAGNÉ, professeur titulaire, Département d'études politiques et internationales, Université Bishop's Axe 3
- Aude GÉRY, chercheuse, GEODE, Institut Français de Géopolitique Axe 2
- Karine GENTELET, professeure titulaire, Département des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais (UQO), directrice scientifique CIERA-UQO, directrice scientifique – collaboration avec la société civile de l'Obvia Axe 6
- Stéphanie HÉNAULT, directrice des affaires juridiques, Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) Axe 4
- Hélène MESSIER, présidente directrice générale, Association québécoise de la production médiatique (AQPM), et coprésidente de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) Axe 3
- Stéphane NEPTON, NAD-UQAC et médiateur numérique Premières Nations chez Printemps numérique Axe 6
- Jérôme PAYETTE, directeur général, Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) Axe 1
- Joëlle ROBILLARD, directrice générale et artistique, Musique Nomade Axe 6
- Alain SAULNIER, auteur du livre « Tenir tête aux géants du web » et experts médias Axe 1
- Francis VERREAULT-PAUL, Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador Axe 5

Comité scientifique

- Véronique GUÈVREMONT, professeure titulaire, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Faculté de droit, Université Laval
- Nicolas VERMEYS, professeur titulaire, directeur du Centre de recherche en droit public (CRDP), directeur adjoint du Laboratoire de cyberjustice, Université de Montréal
- Serge JOYAL, ancien député à la Chambre des communes et ancien sénateur canadien
- Alain SAULNIER, auteur du livre « Tenir tête aux géants du web » et experts médias
- Marie-Julie DESROCHERS, directrice générale, Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)